

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 23 février 2010**

CG 10/2<sup>ème</sup>/III-11

**BATIMENT DEPARTEMENTAL DES AUGUSTINS**

—

Les travaux de réhabilitation du bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins, conduits par le cabinet Bourdoncle, s'achèveront fin février 2010.

Le bâtiment, tel qu'il a été réhabilité, comprend des espaces distincts et complémentaires :

- le rez-de-chaussée accueille une salle de spectacle de **164 places** avec une **scène de 44 m<sup>2</sup>**, un hall d'accueil de 30 m<sup>2</sup> du côté de la rue des Augustins, 2 loges avec sanitaires et un accès scène.
- le premier étage accueille la régie technique et les sanitaires et le second, sous les combles, offre un vaste espace de 220 m<sup>2</sup> environ.

Il convient aujourd'hui de définir ensemble **le projet artistique et culturel** de ce bâtiment à la fois pour déterminer les **équipements nécessaires**, les moyens de fonctionnement futurs et **communiquer** et se **positionner** vis à vis des **acteurs culturels locaux**.

**I - Une vitrine culturelle du Conseil Général tournée vers le jeune public**

Je vous propose de donner à ce lieu une **identité et une vocation départementale**, en **cohérence avec les objectifs** de notre politique culturelle, notamment celui de **l'ouverture sociale et culturelle** en proposant **pour tous et surtout le jeune public** un accès aux pratiques artistiques. Ceci, afin de ne **pas concurrencer** les équipements culturels existants sur la commune de Montauban ou sur le territoire du pays montalbanais, mais au contraire pour s'inscrire en **complémentarité**. Compte tenu de sa situation et de la jauge de sa salle de spectacle, cet espace culturel pourrait être utilisé et identifié comme un **outil pour la sensibilisation du jeune public** dans tous les domaines (patrimoine, arts plastiques,

histoire, éducation artistique) que ce soit à travers le spectacle vivant (musique, danse, théâtre, lecture, cirque...) ou de conférences, projections, expositions. Il s'agirait de faire un travail de fond dans un **secteur laissé vacant**.

Cette **vocation d'échange et de sensibilisation** s'obtiendrait autour de quatre axes principaux :

- un outil départemental de sensibilisation culturelle, ouvert à tous les publics et particulièrement ciblé sur le jeune public ;
- un lieu mettant en valeur l'image d'un département riche d'une histoire passée présente et à venir, qui tisserait des liens entre le monde rural et urbain, se faisant l'écho des actions culturelles mises en oeuvre sur le territoire ;
- un lieu mettant en valeur les jeunes Tarn-et-Garonnais, acteurs dans le domaine des arts, de l'histoire, du patrimoine ;
- un lieu d'échanges où l'on transmet des savoir et des pratiques artistiques.

Concrètement, l'offre proposée au sein de cette structure s'articulerait autour :

**-1°) d'une programmation culturelle** : selon des thématiques à développer, elle s'organiserait d'octobre à mai autour de :

- spectacles vivants de « petites formes » (musique, théâtre, danse, lecture) et spectacles jeune public avec nos partenaires traditionnels dans ces domaines ;
- des expositions et conférences en lien avec nos services culturels (archives, médiathèque départementale, conservation des antiquités et objets d'art) ou nos partenaires associatifs ;
- des cycles documentaires de la médiathèque départementale avec venue d'un réalisateur, des projections thématiques etc....
- des actions à destination des étudiants du centre universitaire ;
- des actions coproduites avec les structures diffuseurs sur le territoire départemental.

**2°) de résidences d'élèves avec des professionnels :**

Sur sélection de dossiers, des projets des élèves et de leurs professeurs rentreraient dans un processus de création et de réalisation. Exemple : expositions photos, peintures, comédies musicales, écritures avec conférences et débats etc....

**3°) d'une résidence d'artiste**, sur cahier des charges, articulée avec le travail d'élèves autour du processus de création (ateliers, débats, recherches).

## **II- Les moyens à mettre en oeuvre :**

Compte tenu de cette vocation, la salle de spectacle devra donc être équipée pour le spectacle vivant d'un matériel de scène de base (sièges, rideaux et grill de scène, équipement sonorisation et éclairage) et de matériel de projection.

L'espace du second étage permet de compléter cet outil avec l'accueil d'expositions louées ou réalisées selon des saisons thématiques pour développer une véritable sensibilisation au patrimoine, aux arts plastiques, à l'histoire, ou l'organisation d'ateliers. Il sera donc équipé de mobilier muséographique.

Dans l'optique d'une ouverture en fin d'année 2010, nous devons procéder à l'achat des équipements nécessaires pour l'utilisation des salles de spectacle et d'exposition. L'équipement scénique de la salle de spectacle (câblages, sonorisation, éclairage) est estimé à 120 000 € TTC et l'équipement mobilier est estimé, quant à lui, à 156 000 € TTC, comprenant notamment les 164 fauteuils, les rideaux et grill de scène, le matériel de vidéo projection.

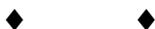
La gestion de cet espace culturel peut se faire en régie ou être confiée à une association (ADDA), structure la plus souple à la fois pour l'embauche de personnel et pour la gestion du budget. Je vous proposerai lors du vote de la DM1 2010, de délibérer sur les conditions de gestion de cet espace culturel et les moyens de fonctionnement nécessaires.

### **III – Les travaux :**

Au cours du chantier, il est apparu qu'un mur de soutènement devait être renforcé et que la qualité architecturale du bâtiment méritait de conserver une partie des murs de la salle d'exposition en briques apparentes. Des avenants d'un montant de 71 535 € ont donc été approuvés par la Commission Permanente de novembre dernier.

Par ailleurs, je vous propose de traiter la restauration en enduits des façades très dégradées, non comprise dans le programme de base et estimée à 100 000 € . Malgré ces dépenses supplémentaires, nous resterons dans l'autorisation de programme initiale de 1 740 998 €.

Je vous propose donc de délibérer sur l'ensemble de mon rapport et de ratifier un crédit de 200 000 € à l'article 231314-312 pour les travaux et de 100 000 € pour les équipements à l'article 2188-312 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement des travaux de réhabilitation du bâtiment départemental des Augustins qui doivent s'achever fin février pour une ouverture fin 2010 ;
- Précise que ce bâtiment sera une vitrine culturelle du Conseil Général tournée essentiellement vers la sensibilisation du jeune public s'articulant autour :
  - . d'une programmation culturelle,
  - . de résidences d'élèves avec des professionnels (expositions photos, peintures, écritures, comédies musicales, etc...)
  - . d'une résidence d'artiste (ateliers, débats, recherches) ;
- Approuve l'achat des équipements nécessaires pour l'utilisation des salles de spectacle et d'exposition :

. équipement scénique .....	120 000 € TTC
. équipement mobilier .....	156 000 € TTC
- Prend acte des travaux complémentaires réalisés, sur avenants aux marchés pour un montant de 71 535 € (renforcement d'un mur de soutènement, restauration d'une partie des murs de la salle d'exposition en briques apparentes) ;
- Décide de traiter la restauration en enduits des façades pour un montant estimé à 100 000 € ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de paiement de 200 000 € pour les travaux à l'article 231314, sous-fonction 312 et 100 000 € pour les équipements à l'article 2188, sous-fonction 312, du budget départemental ;
- Précise que le Conseil Général délibèrera, lors de la DM1, sur les conditions de gestion de cet espace culturel et les moyens de fonctionnement nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,